

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 15/03/2021 **L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le dix-neuf mars à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 29/03/2021 **Etaient présents :** Marie-Françoise LECLERC, Davy LEGRIX, Christiane CAPELLE, Olivier MORIN, Patrick DESCHAMPS, Christophe LASMARTRES, Olivier LAVEILLE, Alexis AUMONT.

Nombre de Conseillers en exercice 11 **Absents excusés :** Madame Delphine WELKE donne pouvoir à Madame Marie-Françoise LECLERC, Monsieur Patrick LE HALPERT donne pouvoir à Monsieur Patrick DESCHAMPS, Monsieur Jean-Claude CEDEYN donne pouvoir à Madame Marie-Françoise LECLERC.

Présents 08 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement
Votants 11 délibérer.
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : APPEL A PROJET « SOCLE NUMERIQUE »

Madame Le Maire explique que dans le cadre du socle numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets (AAP) est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leurs diversités et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

C'est dans ce cadre que Madame Le Maire propose d'inscrire le projet du socle numérique de l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) comprenant la fourniture de 6 ordinateurs, 16 tablettes, 6 protections à rabat pour tablette avec clavier, 10 protections à rabat pour tablette, 4 licences Microsoft Office, 1 chariot de rangement à roulettes. L'ensemble du programme est estimé à 11 244 euros TTC, et se décompose de la manière suivante :

N°009/2021

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 027-212700611-20210319-0092021-DE

Berger
Levrault

| Volets de l'AAP | Montant global prévisionnel (TTC) pour la commune | Montant subventionnable maximum | Taux subvention équipements | Montant projet subventionnable | Montant subvention Etat pour la commune |
|------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|---|
| Volet équipements | 10 558 euros | 10 500 euros | 70 % | 10 500 euros | 7 350 euros |
| Volet services et ressources | 686 euros | 1 540 euros | 50 % | 686 euros | 343 euros |
| Total | 11 244 euros | | | | 7 693 euros |

A partir de ces éléments, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite de tous les élèves, décide de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre « France relance » au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, et, sollicite une subvention sur la base d'un montant de 11 244 euros TTC, et précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le :
- Le Maire